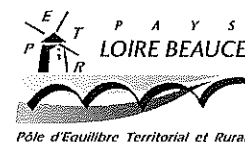




**COMPTE RENDU DU
COMITE DE PROGRAMMATION N°9
DU GAL LOIRE BEAUCE
DU 25/09/2018**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 25 septembre 2018 à 18h00 à la salle des fêtes de Huêtres.

Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Adeline BOIZARD (Saint-Ay), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Thierry BRACQUEMOND (Huêtres), Jean-Pierre FROUX (Lailly-en-Val), Martine MAHIEUX (Le Bardou), Muriel BATAILLE (Tournois), Michel FAUGOUIN (Chaingy),

Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs

Rémi DUMERY (agriculteur à Boulay les Barres), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), Emmanuelle LEFORESTIER ? François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Jean DAUDIN (Chambre d'agriculture), Jean-Louis POSTÉ (Mauves Vivantes), John POWER (Loiret nature environnement), Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan)

Les invités présents étaient : Mesdames et Messieurs

Adrien RAYSSAC (CCI Loiret), Yvan BOZEC (PETR Pays Sologne Val Sud), Jean-Pierre DURAND (Chaingy)

Equipe technique : Mesdames Aurélie LEHOUCQ (chef de projet LEADER), Michelle ÉON (gestionnaire LEADER), Camille DUBRULLE (chargé de mission PCET).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents	Membres présents le 25/09/2018	Au moins 50 % des présents sont des privés	Privés présents le 25/09/2018
29	13	16	15	16	8	8

Monsieur Thierry BRACQUEMOND souhaite la bienvenue aux membres du Comité de Programmation et présente sa commune qui compte 285 habitants, avec une superficie d'environ 1342 ha. Il énumère certains des travaux réalisés grâce notamment aux dispositifs de soutien gérés par le Pays, comme la rénovation des peintures de l'église, la modification de l'éclairage public avec des luminaires Led permettant un abaissement conséquent des consommations. Il présente également les différents projets à venir comme l'aménagement des mares, le partenariat avec la mairie de Sougy pour la rénovation de l'école maternelle, dans un esprit communautaire.

Monsieur le Président remercie Monsieur le Maire d'accueillir la 9^{ème} réunion du Comité de programmation, puis propose de procéder à l'ordre du jour.

I) Actualisation des membres du Comité (cf. diapositives 3 et 4)

Madame Aurélie LEHOUCQ informe les membres du décès de Monsieur JEULIN – SHOL 45 et du souhait de Madame RAYNAUD, sa suppléante, de ne plus être membre du Comité, ayant d'autres engagements à assumer. Un nouveau binôme serait donc à constituer

Aurélie annonce également que Monsieur GOLHEN - MFR, suppléant de Madame BAUDOIN ne peut plus assurer ses fonctions du fait de ses engagements professionnels à l'étranger. Mme BAUDOIN propose Madame GABION pour la suppléer.

Monsieur Jean-Paul BIESSE – Association Baccon Patrimoine, suppléant de Monsieur François POINTEREAU, ne souhaite plus être membre, n'étant plus le président de l'association.

Propositions : contacter le nouveau Président Monsieur GUELLIER ou Monsieur PHELUT de l'INRA.

Rappel article 1 – du règlement intérieur du GAL.

« Afin de garantir le respect de ce quorum et d'éviter le report de réunion, les membres ayant une voix délibérative sont invités à confirmer leur participation ou non dès que possible et à solliciter leur suppléant si besoin. »

« Afin de limiter les absences répétées, après 3 comités sans titulaire ni suppléant, il sera demandé aux membres du binôme s'il souhaite poursuivre leur représentation au GAL ou non, et après 5 comités d'absence totale, le renouvellement sera automatique. »

Le précédent Comité a été annulé faute de quorum, malgré les relances par mails et par téléphone effectuées par l'équipe du GAL avant chaque comité, d'où ce rappel.

Propositions :

- Création de nouveaux binômes : notamment issus des nouvelles communes qui doivent intégrer le GAL en 2019 dès fin 2018,
- Les personnes qui ne souhaitent plus être membres sont invitées à en avertir le GAL,
- Les membres pourront confirmer leur présence « en ligne » lors de l'envoi de l'invitation.

II) Evaluation quantitative et qualitative à mi-parcours du programme

(cf. diapositives 5-7)

L'évaluation à mi-parcours sera réalisée en interne. Elle a été engagée durant l'été et sera finalisée d'ici fin 2018.

En parallèle : la **communication** sur le programme et sur les fiches – actions permettra d'estimer la consommation des enveloppes en fonction de projets potentiels émergents.

Double objectif de cette évaluation à mi-parcours

- Identifier les points positifs, négatifs / d'amélioration, les éventuelles besoins d'ajustements de la stratégie en 2019, avec notamment l'extension du périmètre et l'intégration des 4 communes du Val d'Ardoux (Mareau aux Près, Mézières lez Cléry, Cléry Saint André, et Dry) qui ont rejoint le PETR Pays Loire Beauce en 2017,
- Alimenter le rapport de mise en œuvre FEADER 2019 de l'Autorité de gestion (la Région) : données à transmettre au 15/01/2019.

Proposition de méthodologie :

- réalisation de 2 questionnaires en ligne auprès des porteurs de projet et des membres du comité : bilans intégrés à l'évaluation à mi-parcours,
- questions évaluatives du programme : état d'avancement, atteintes des objectifs, propositions d'ajustements ou de modifications.

Pour mémoire :

En vue de l'évolution du périmètre, une proposition avait déjà été exposée au Comité, à savoir le basculement de la thématique « Tourisme » de la fiche Coopération (mesure 19.3) à la mesure stratégie territoriale développement locale (19.2).

➤ Objectif : Accompagner le développement d'un tourisme prônant les activités durables

❖ Dépenses éligibles :

- Ingénierie et coûts afférents, outils de communication, petits équipements liés à la mise en place d'actions ou activités touristiques,
- Actions de sensibilisation des visiteurs au respect des espaces naturels, de la biodiversité, de l'eau, etc.
- Actions de formation et de sensibilisation des acteurs touristiques au tourisme durable.

Questions soumises au débat suite aux échanges en COPIL :

- Y a-t-il un intérêt à effectuer ce basculement ? Des projets touristiques peuvent être aidés sans ce basculement, mais, avec la contrainte de « coopérer » avec d'autres territoires.

- Ce basculement répondra-t-il à des besoins ? Des projets « touristiques » sont-ils identifiés aujourd'hui ?

Si cette proposition est approuvée :

- Faudra-t-il créer une nouvelle fiche-action dédiée ? Faudrait-il envisager le rattachement de cette thématique à une autre fiche-action existante ?

Le rattachement à une fiche-action existante semble néanmoins compliqué au vue des thématiques.

- Sur quelle(s) enveloppe(s) élarger ?

- **Proposition du COPIL LEADER** : constituer un COPIL dédié à la réflexion sur l'ajustement de la stratégie LEADER avec des membres volontaires du Comité de programmation et notamment de nouveaux membres qui l'intégreront.

III) Etat d'avancement (cf. diapositives 8 et 9)

Monsieur le Président et Madame LEHOUCQ présentent l'état d'avancement du programme.

A ce jour, 21 dossiers ont reçu un avis d'opportunité favorable : **582 000,44 €.**

11 dossiers ont été programmés : **398 731,04 €**

8 dossiers sont conventionnés.

4 dossiers sont payés : 151 627,44 €.

La subvention pour le projet « Envolées de Lettres » des Fous de Bassan pour un montant de 74 679,32 € devrait être versée dans les prochains jours.

IV) Programmation (cf. diapositives 10 - 25)

1) Présentation de pré-projet – avis d'opportunité

- **Mesure 19.2 stratégie de développement locale : PETR Pays Loire Beauce - Mise en œuvre Agenda 21 / PCET 2018-2019**

Camille DUBRULLE présente les actions de l'Agenda 21 /PCET du Pays Loire Beauce en cours et qui pourraient émerger en 2018 et 2019.

Elle cite notamment les partenariats et actions enclenchés avec :

- Envirobat Centre : promotion du bâtiment durable,
- Energie Partagée : énergies renouvelables participatives,
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) / Espace Info Energie (EIE) du Loiret : propositions d'animations et d'outils de communication sur les économies d'énergie (balades thermographiques, qui veut gagner des watts ? etc.) : les communes et organismes qui le souhaitent peuvent bénéficier gratuitement de ces animations et en faire la demande auprès du Pays ; animation du défi familles à énergies positives.

Elle présente également les chantiers de réflexion pour faire émerger de futures actions :

- Approvisionnement de la restauration collective via les circuits courts, (poursuite du programme d'actions pluriannuel autour du gaspillage alimentaire),
- Ecologie industrielle et territoriale.

Plan de financement prévisionnel de la fiche pré-projet :

Dépenses prévisionnelles TTC		Recettes prévisionnelles TTC	
Frais salariaux	39 730 €	Autofinancement	27 367,50 €
15% coûts indirects frais salariaux	5 960 €	(50%)	27 367,50 €
Frais de déplacements	1 045 €	LEADER (50%)	
Frais de communication	8 000 €		
TOTAL	54 735 €	TOTAL	54 735 €

La ligne communication a été provisionnée de manière à répondre aux besoins de communication dans le cadre des nombreuses actions enclenchées.

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation : favorable à l'unanimité**

- **Mesure 19.3 Coopération : PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne en coopération avec le PETR Pays Loire Beauce et la CC des Portes de Sologne - Animation du Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables (COT EnR)**

Yvan BOZEC, chargé de mission du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne présente le projet (cf. présentation).

Plan de financement prévisionnel de la fiche pré-projet :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	75 000 €	ADEME -Région	50 850 €
Coûts indirects	8 500 €	Leader GAL Loire Beauce	19 825 €
Communication	7 000 €	Leader GAL Forêt d'Orléans-Loire-Sologne	19 825 €
TOTAL	90 500 €	TOTAL	90 500 €

Échanges des membres du comité :

- Précision sur le COT ENR : l'ADEME a lancé cet appel à projet car il n'y avait plus de crédits disponibles sur les fonds fléchés pour soutenir les projets d'énergies renouvelables.
- Un réseau de chaleur a été créé sur la commune de Lailly en Val. Les travaux ont été finalisés en juillet. Un premier bilan en termes d'économies d'énergie réalisées pourra être établi cet hiver 2018-2019.
- Le miscanthus, la paille sont des sources pour les projets biomasse. Ils ne sont pas cités. Pourquoi ?
Ils ne sont pas exclus. Pour le miscanthus, se pose la question d'existence de filière en amont. Pour la paille, les avis divergent. Elle sert à enrichir le sol.
- Les coûts ont été affinés depuis la présentation de la fiche pré-projet suite à la finalisation de la candidature c'est pourquoi le plan de financement a été actualisé.
- Le solaire thermique fonctionne très bien et permet de bénéficier d'un chauffage d'appoint.

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation :**
Yvan BOZEC présent sort de la salle. Avis favorable à l'unanimité.

2) Présentation de projet – programmation

▪ **Mesure 19.4 : PETR Pays Loire Beauce - Animation et fonctionnement du GAL 2018**

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux	47 238,51 €	LEADER (80 %)	45 795,86 €
Coûts indirects frais salariaux (15 %)	7 085,77 €	Autofinancement (20 %)	11 448,97 €
Communication, formation, cotisation	1 468,80 €		
Frais déplacement, hébergement restauration	1 451,75 €		
TOTAL	57 244,83 €	TOTAL	57 244,83 €

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation : favorable à l'unanimité.**

▪ **Mesure 19.3 : PETR Pays Loire Beauce, PETR Forêt d'Orléans-Loire Sologne, Pays Sologne Val Sud et Orléans Métropole : élaboration d'une étude inter-SCOT mobilités et déplacements**

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Prestation étude lot 1 et 2	44 591,75 €	Contrat Régional de Pays (60,5 %)	27 000,00 €
		LEADER (39,4 %)	17 591,72 €
		Autofinancement (0,01 %)	0,03 €
TOTAL	44 591,75 €	TOTAL	44 591,75 €

Ce projet est le premier projet de coopération programmé.

Les grands principes d'un accord de coopération sont présentés (cf. présentation). Un accord de coopération doit être écrit et signé de tous les partenaires pour chaque projet de coopération. Chaque projet de coopération peut comprendre plusieurs sous projets.

L'accord de coopération « Mobilité » ne comprend à ce jour que le projet « étude interSCOT ».

L'étude interSCOT mobilité a permis d'initier un travail partenarial entre les 3 territoires et Orléans Métropole. Les 3 territoires se sont ainsi rapprochés pour élaborer leur SCOT.

⇒ **Avis des membres du Comité de programmation : favorable à l'unanimité.**

3) Reprogrammation – pour acter les montants suite à l'instruction dans Osiris

▪ **Mesure 19.2 - La Corne des Pâtures : spectacles et ateliers pour sensibiliser et réfléchir à notre environnement**

La SPEDIDAM a accordé une subvention de 4500,25 € au lieu de la subvention initialement prévu de 4 500 €. L'autofinancement est en conséquence réduit et de l'ordre de 20 930,75 €

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Matériels - équipements	9 695,22 €	Public (CR et Baule)	12 600 €
Ateliers – Conférences - Location	15 266,65 €	Conseil régional - à vos ID	7 000 €
Accessoires – décors spectacle	3 803,97 €	Commune de Baule	5 600 €
Création vidéo	2 500 €	LEADER	50 400 €
Communication - Impressions	3 431,94 €	Privée - SPEDIDAM	4 500,25 €
Frais salariaux ateliers et spectacle	71 636,69 €	Autofinancement	20 930,75 €
		Recettes ateliers - bars	17 903,47 €
TOTAL	106 334,47 €	TOTAL	106 334,47 €

- **Mesure 19.2 - Hommes et Territoires** : Aménagements agroécologiques pour valoriser les bordures de chemins et pieds de pylônes de Beauce

Le plan de financement actualisé suite à l'instruction est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
	2 958,70 €	Total Public	53 936,00 €
Fournitures expérimentation (jalons, semences...)	2 220 €	ONCFS	3 385,83 €
Communication	4 728 €	Conseil départemental 45	5 019,76 €
Prestation	53 093,32 €	RTE	7 631,29 €
Frais salariaux suivi étude (dont 15% coûts indirects)	4 420 €	LEADER	37 899,12 €
Frais déplacements		Total Privé	13 484,02 €
		SYNGENTA	7 529,65 €
		Autofinancement	5 954,37 €
TOTAL	67 420,02 €	TOTAL	67 420,02 €

V) Questions diverses (cf. diapositives 26 - 28)

➤ Points d'informations

Les taux de programmation et de paiement moyen sur l'ensemble des GAL français et de la région Centre – Val de Loire sont présentés afin de rendre compte au Comité du positionnement du GAL Loire Beauce par rapport aux autres.

- GAL Français : taux de programmation = 7 % ; taux de paiement = 1,3 %. (données juin 2018 – source LEADER France)
- GAL de la région Centre – Val de Loire : taux de programmation = 12,26 % ; taux de paiement = 0,67 % ((données de mars 2018 – source ASP).

Pour mémoire : GAL Loire Beauce (hors dossiers programmés ce jour)

Taux prévisionnel engagement (avis opportunité) = 58,20%

Taux de programmation = 39,87 %

Taux de paiement = 15,16 %

En conclusion, il apparaît que le GAL Loire Beauce semble faire partie des GAL les plus avancés en terme de programmation et de paiement.

Il faut noter également que l'outil « Coopération » n'est pas encore ouvert pour tous les GAL des autres régions.

➤ Prochain Comité de programmation :

La date du prochain comité n'a pas été arrêtée mais il est envisagée première quinzaine de décembre.

Ordre du jour prévisionnel :

- **Evaluation à mi-parcours : état d'avancement**

- **Programmation :**

1) Opportunité - pré-projets : nouveaux projets potentiels

2) Projets :

➤ **Mesure 19.2 « stratégie développement local » :**

- PETR Pays Loire Beauce : Agriculture et changement climatique
- PETR Pays Loire Beauce : Mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21 / PCET 2018 - 2019

➤ **Mesure 19.3 « Coopération » :**

« Education à l'environnement »

- PETR Pays Loire Beauce en coopération avec le Pays de Vierzon et le Pays Gâtinais : réalisation d'une prestation de formation et d'outils pédagogiques sur les thématiques « climat air énergie » à destination des personnels d'animation des temps périscolaires

« Aménagement durable »

- CAUE 45 : création d'un réseau d'ambassadeurs en urbanisme, et création d'un support internet collaboratif,
- Université Orléans (CEDETE) : territoires vécus, lieux et usages d'un développement durable,
- Baule : cœur de village.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôture la séance à 19h30.

M. le Président F. GUILLERIER
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays LOIRE BEAUCE

